

Distr. limitée
11 mars 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-quatrième session

1^{er}-12 mars 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée**

l'emploi, de profondes inégalités entre les femmes persistent du fait de normes et de pratiques discriminatoires. Même lorsque les hommes et les femmes ont les mêmes possibilités, leurs situations peuvent être différentes. La promotion de l'égalité d'accès à l'éducation et à la santé, par exemple, ne débouche pas nécessairement sur

considérés comme la panacée : les femmes doivent avoir accès à des services financiers formels, y compris au crédit, à l'épargne et aux assurances. Elles doivent également avoir accès à l'éducation, à la formation, à la technologie et aux marchés. Il faudrait tout particulièrement veiller à ce que leurs domaines de spécialisation correspondent effectivement aux besoins du marché, notamment par le biais de la

l'éducation, la santé et les infrastructures. La crise financière et économique ne devrait pas servir de prétexte à la réduction des allocations budgétaires qui

rémunérée des ménages dirigés par une femme afin d'accroître les possibilités pour les femmes de participer au marché du travail.

14. Les femmes continuent de s'illustrer par leur absence aux postes de décision, en particulier dans les secteurs économique et financier, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'allocation des ressources. Pourtant, les femmes occupant des postes de décision peuvent servir de modèle et inciter les jeunes femmes à rechercher des opportunités dans tous les secteurs et à tous les niveaux du marché du travail. Le système des quotas a été efficace tant dans le secteur public que dans le secteur privé pour faire face à la sous-représentation des femmes aux postes de prise de décisions politiques et économiques, par exemple en tant que membres des conseils d'administration des entreprises commerciales. D'autres mesures sont nécessaires pour assurer une application efficace des quotas et d'autres mesures temporaires spéciales pour accroître la participation des femmes à la prise de décisions.

15. Des mesures vigoureuses sont requises pour éliminer les stéréotypes concernant le rôle des femmes et des hommes dans la société, stéréotypes qui limitent la participation des femmes au marché du travail. Le rôle des familles dans la socialisation précoce des filles reste crucial dans l'élimination des stéréotypes sexistes. De surcroît, il faudrait rechercher des moyens de renforcer le rôle des médias dans la projection d'une image plus équilibrée et plus réaliste des femmes, notamment aux postes de responsabilité.

16. Les études sur le marché du travail et les réunions d'experts peuvent servir à mieux comprendre l'impact de la crise sur les femmes et à élaborer des réponses tenant compte de l'égalité des sexes. La formulation de réponses à la crise tenant compte de l'égalité des sexes ne va pas sans des données qui soient de qualité, fiables et ventilées par sexe et par âge.

17. Les partenariats entre différentes parties prenantes ont contribué à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. La coordination et la collaboration entre les responsables économiques et sociaux a contribué à faire prendre en compte les priorités sociales dans la conception des politiques économiques. Les partenariats avec la société civile, notamment les organisations féminines, dans la promotion de l'autonomisation économique des femmes, et la connaissance par elles de leurs droits sont nécessaires et devraient être renforcés. La collaboration entre les secteurs privé et public dans la création d'emplois à l'intention des femmes devrait être élargie et renforcée en vue de promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Les syndicats devraient activement concourir à l'amélioration des conditions de travail des femmes sur le marché du travail.